

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

49 indicateurs



publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/

Version
numérique
interactive



Ministère de l'Éducation
nationale, de l'Enseignement
supérieur et de la Recherche
Direction générale de
l'enseignement supérieur et
de l'insertion professionnelle
Direction générale de la
recherche et de l'innovation
Service de la coordination des
stratégies de l'enseignement
supérieur et de la recherche
Sous-direction des
systèmes d'information et
des études statistiques
1 rue Descartes
75231 Paris cedex 05

Directrice de la publication
Isabelle Kabla-Langlois

Rédacteur en chef
Emmanuel Weisenburger

Auteurs

Feres Belghith
Marc Bideault
Julien Calmand
Joëlle Chazal
Fabienne Corre
Jean-Pierre Dalous
Laurence Dauphin
Catherine David
Aurélie Demongeot
Christophe Dixte
Laurent Fauvet
Odile Ferry
Samuel Fouquet
Zoé Friant
Joëlle Grille
Christophe Jagers
Martine Jeljoul
Aline Landreau-Mascaro
Frédéric Laurent
Françoise Laville
Béatrice Le Rhun

Isabelle Maetz
Boris Ménard
Stéphane Montenache
Virginie Mora
Claudette-Vincent Nisslé
Sylvaine Péan
Laurent Perrain
Danielle Prouteau
Justin Quemener
Chris Roth
Marguerite Rudolf
Frédérique Sachwald
Marie-Laure Taillibert
Anna Testas
Fanny Thomas
Odile Wolber

Maquettiste (version papier)
Corinne Jadas

Impression
Ovation



L'état
de l'Enseignement supérieur
et de la Recherche en France

Sommaire

enseignement supérieur

01	p 12	la dépense d'éducation pour l'enseignement supérieur
02	p 14	la dépense pour l'enseignement supérieur dans les pays de l'OCDE
03	p 16	l'aide sociale aux étudiants
04	p 18	les personnels enseignants de l'enseignement supérieur public sous tutelle du MENESR
05	p 20	les personnels non-enseignants de l'enseignement supérieur sous tutelle du MENESR
06	p 22	qualification et recrutement des enseignants-chercheurs
07	p 24	le baccalauréat et les bacheliers
08	p 26	les évolutions de l'enseignement supérieur depuis 50 ans : croissance et diversification
09	p 28	l'accès à l'enseignement supérieur
10	p 30	le profil des nouveaux bacheliers entrant dans les principales filières du supérieur
11	p 32	les étudiants en formation dans l'enseignement supérieur
12	p 34	l'apprentissage dans le supérieur
13	p 36	les étudiants étrangers dans l'enseignement supérieur
14	p 38	la vie étudiante : la santé des étudiants
15	p 40	la vie étudiante : logement, indépendance et niveau de vie
16	p 42	parcours et réussite des étudiants entrés par les filières STS, IUT et CPGE
17	p 44	les parcours et la réussite en Licence, Licence professionnelle et Master
18	p 46	la formation continue dans l'enseignement supérieur
19	p 48	le niveau d'études de la population et des jeunes
20	p 50	le niveau d'études selon le milieu social
21	p 52	l'insertion professionnelle des diplômés de l'université (Master, DUT, LP)
22	p 54	le début de carrière des jeunes sortant de l'enseignement supérieur
23	p 56	reprise d'études et insertion
24	p 58	les étudiants handicapés dans l'enseignement supérieur
25	p 60	la parité dans l'enseignement supérieur

recherche

26	p 62	l'effort de recherche et développement en France
27	p 64	les dépenses intérieures de recherche et développement
28	p 66	la recherche et développement par catégorie d'entreprises
29	p 68	les dépenses de recherche des principaux organismes publics
30	p 70	le financement des activités de recherche et développement de la recherche publique
31	p 72	le crédit d'impôt recherche, dispositif de soutien à la R&D des entreprises
32	p 74	le financement de la R&T par les collectivités territoriales
33	p 76	les objectifs socio-économiques des crédits budgétaires consacrés à la recherche
34	p 78	le financement et l'exécution de la R&D en France et dans les entreprises
35	p 80	les moyens humains de la recherche et développement
36	p 82	la parité dans la recherche
37	p 84	les chercheurs en entreprise
38	p 86	le doctorat et les docteurs
39	p 88	l'insertion à trois ans des docteurs diplômés en 2010
40	p 90	les Jeunes Entreprises Innovantes
41	p 92	la R&D en biotechnologie dans les entreprises
42	p 94	la R&D en nouveaux matériaux et en nanotechnologies dans les entreprises
43	p 96	la recherche en environnement
44	p 98	innovation technologique et recherche publique
45	p 100	la place de la France dans le 7 ^e PCRDT
46	p 102	les publications scientifiques de la France
47	p 104	le positionnement de la France dans le monde par ses publications scientifiques
48	p 106	la production technologique de la France mesurée par les demandes de brevet auprès de l'Office européen des brevets
49	p 108	la production technologique de la France mesurée par les brevets de l'Office américain des brevets

En 2013, les collectivités territoriales consacrent 1,3 milliard d'euros (Md€) au financement de la recherche et du transfert de technologie (R&T). Ces financements concernent en premier lieu des opérations immobilières et de transfert de technologie. Les conseils régionaux pèsent pour 68 % de ces financements. Les établissements publics de coopération intercommunale (EPCI) développent leur participation.



eesr.fr/8/R/32

En 2013, le budget R&T des collectivités territoriales représente une part évaluée à 8 % de l'effort public en faveur de la recherche¹, soit 1,35 milliard d'euros (Md€) (tableau 01). Les collectivités territoriales de l'Outre-mer y contribuent à hauteur de 2,7 %. Entre 2012 et 2013, l'augmentation du budget R&T a été sensible, notamment grâce aux opérations inscrites aux contrats de projet État-Région CPER 2007-2013, qui représentent en 2013 près d'un tiers du budget R&T. Les collectivités territoriales consacrent également 150 M€ de leur budget R&T au soutien aux pôles de compétitivité. Celui-ci peut prendre la forme d'aide à la gouvernance des pôles ou à des projets labellisés par les pôles, dont ceux soumis au fonds unique interministériel (FUI).

Les conseils régionaux sont les principaux acteurs du financement territorial de la R&T (68 % du budget territorial R&T). Entre 2011 et 2013, la part des communes et EPCI dans le budget territorial R&T progresse de quatre points alors que celle des conseils généraux se rétracte. Au niveau communal et intercommunal, les EPCI cumulent à eux seuls les 9/10^e du budget R&T : hormis de rares exceptions, les communes ont transféré les compétences dédiées à l'intercommunalité.

Les financements R&T sont dirigés en priorité vers les opérations immobilières, 36 % sur la période 2011-2013. L'immobilier représente même jusqu'aux trois quarts des opérations de R&T inscrites au CPER. Les transferts de technologie et autres aides à l'innovation en entreprise ont absorbé 28 % du budget R&T. La recherche publique (hors opérations immobilières) reçoit 31 % des financements, au titre du soutien aux projets de recherche (14 %), de l'équipement des laboratoires (8 %) et de l'aide aux chercheurs (9 %). La part affectée à la diffusion de la culture scientifique est

de 3 % et celle aux réseaux haut débit en faveur de la recherche de 2 % (graphique 02).

L'effort significatif des conseils régionaux en faveur de la R&T au cours des années 2008 et 2009, au regard de leur budget global, s'est interrompu en 2010 (graphique 03). Entre 2011 et 2012, les volumes de dépenses pour la R&T sont quasi stables. L'importante augmentation des dépenses de R&T entre 2012 et 2013 traduit un effort relatif dans ce domaine à nouveau en progression, en particulier sur les opérations immobilières qu'elles soient dans le cadre du CPER ou non.

La carte régionale des budgets R&T montre une certaine polarisation. Ainsi, entre 2011 et 2013, cinq régions apportent en moyenne plus de la moitié (52 %) du budget R&T des conseils régionaux de France métropolitaine : Île-de-France (17 %), Rhône-Alpes (10 %), Aquitaine (9 %), Pays de la Loire (8 %) et Provence-Alpes-Côte d'Azur (7 %).

L'effort régional en faveur de la R&T peut également être évalué en tenant compte du poids de la recherche dans l'économie régionale. La part des dépenses en faveur de la R&T dans l'ensemble des dépenses du conseil régional est rapprochée de la part de la DIRD régionale (dépenses de R&D des entreprises et des administrations) dans le PIB régional. Chaque région est ainsi comparée à la position nationale (graphique 04). En 2012, la DIRD de métropole représente 2,3 % de son PIB, et le financement en faveur de la R&T de l'ensemble des conseils régionaux de métropole 3,1 % de leurs dépenses réelles totales. En 2012, sur les vingt-deux régions de métropole, trois d'entre elles réalisent un effort relatif plus important que la moyenne métropolitaine à la fois en termes de financement de la R&T et en termes d'exécution de la R&D par les entreprises et les administrations : Franche-Comté, Rhône-Alpes et Provence-Alpes-Côte d'Azur. Inversement, huit régions se situent sous la moyenne métropolitaine pour les deux indicateurs.

Les données proviennent de l'enquête annuelle du MENESR sur les budgets de R&T des collectivités territoriales. Elles proviennent de budgets réalisés et sont définitives sauf pour l'exercice 2013 (semi-définitives).

Seules sont interrogées les collectivités territoriales à financement propre soit les conseils régionaux, les conseils généraux, certains EPCI (métropole, communautés urbaines, communautés d'agglomération, communautés de communes et syndicats d'agglomération nouvelle) et un échantillon de communes. La Collectivité Territoriale de Corse, le conseil général de Mayotte, ainsi que les gouvernements de Polynésie française et de Nouvelle-Calédonie sont classés parmi les conseils régionaux. Les trois gouvernements des provinces de Nouvelle-Calédonie sont classés parmi les conseils généraux.

Le champ recherche et transfert de technologie (R&T) porte sur l'ensemble des opérations destinées à développer les activités de recherche et développement (R&D) des organismes et services publics mais également à soutenir la recherche et l'innovation dans les entreprises, à favoriser les transferts de technologie, à promouvoir les résultats de la recherche, à développer la culture scientifique et technique.

Les dépenses réelles totales des régions sont issues des comptes administratifs (DGCL).

Le fonds unique interministériel (FUI) finance des projets de R&D collaboratifs labellisés par les pôles de compétitivité. Le PIB national utilisé est en base 2010. Pour les mesures « en volume », permettant de corriger les valeurs des effets de l'inflation, l'évolution des prix est calculée à partir du déflateur du PIB. Le PIB régional utilisé est en base 2005 (source Insee).

Sources : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES, DGCL et Insee.

Champ : France métropolitaine ou France entière, selon le type de données.

¹ L'effort public en faveur de la recherche comprend le budget de l'État, celui des collectivités territoriales et la participation de la France au programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne.

01 Budget des collectivités territoriales consacré à la R&T de 2011 à 2013 (Budget réalisé, en M€)

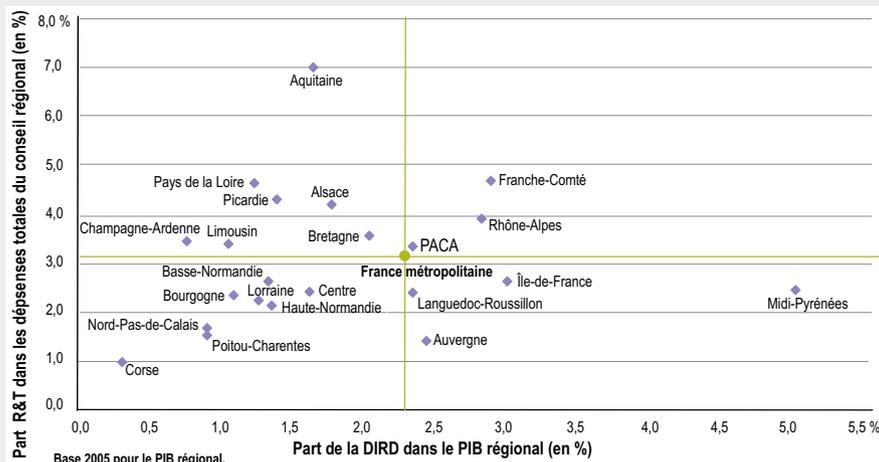
France entière

	2011	2012	2013
Budget R&T total	1 184,6	1 213,9	1 343,1
<i>dont budget réalisé dans le cadre du CPER</i>	<i>306,2</i>	<i>370,7</i>	<i>415,5</i>
<i>dont budget R&T en direction des Pôles de compétitivité</i>	<i>176,1</i>	<i>158,0</i>	<i>147,7</i>
Conseils régionaux	810,9	825,4	918,3
Conseils généraux	209,9	199,3	180,9
Communes et EPCI	163,7	189,2	243,8

Source : MENESR-DGESIP/DGRI-SIES.

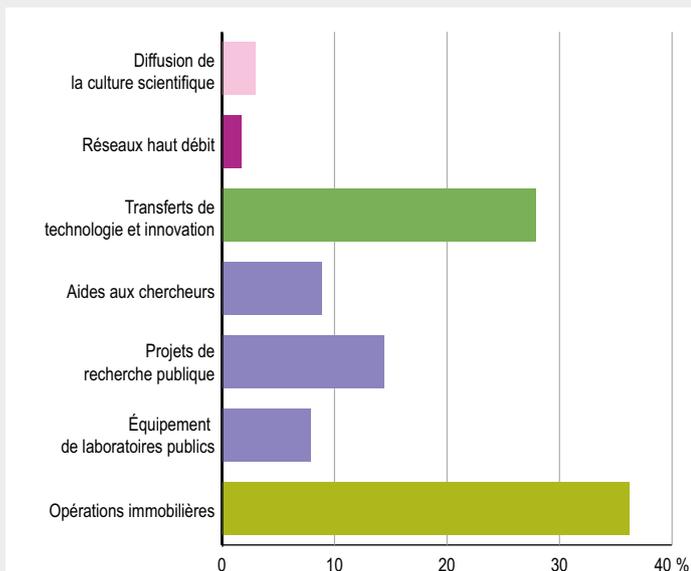
04 L'effort régional en matière d'exécution et de financement de la recherche en 2012

France métropolitaine



02 Répartition par objectif du budget R&T des collectivités territoriales - moyenne de 2011 à 2013 (en%)

France entière



03 Conseils régionaux de métropole - Budget R&T et évolutions en volume des budgets R&T et des dépenses totales de 2007 à 2013 (en M€, en %)

France métropolitaine

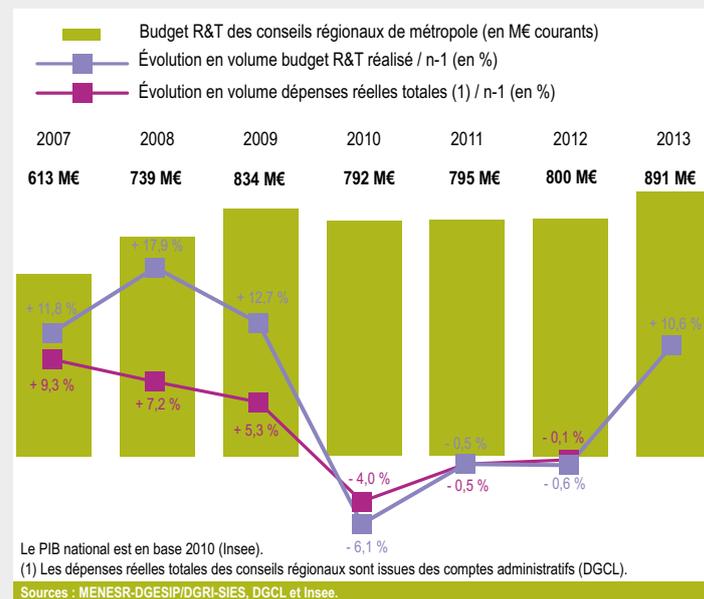


table des sigles et abréviations

ACOSS : Agence centrale des organismes de sécurité sociale.	CNES : Centre national d'étude spatiale.
ADEME : Agence pour l'environnement et la maîtrise de l'énergie.	CNRS : Centre national de la recherche scientifique.
AES : [Filière] Administrative économique et sociale.	CNU : Conseil national des universités.
ALS : Allocation de logement à caractère social.	COM : Collectivités d'outre-mer.
ANDRA : Agence nationale pour la gestion des déchets radioactifs.	CPER : Contrat de projet État-Région.
ANR : Agence nationale de la recherche.	CPES : Classe préparatoire aux études supérieures.
ANRS : Agence nationale de recherche sur le SIDA et les hépatites virales.	CPGE : Classe préparatoire aux grandes écoles.
APL : Aide personnalisée au logement.	CROUS : Centre régional des œuvres universitaires et scolaires.
ASU : Administration scolaire et universitaire.	CSTB : Centre scientifique et technique du bâtiment.
ATER : Attaché temporaire d'enseignement et de recherche.	CTRS : Centre thématique de recherche et de soin.
ATSS : [Personnels] Administratifs, techniques, de service, de santé et sociaux.	CUFR : Centre universitaire de formation et de recherche.
AUAU : Allocation unique d'aide d'urgence.	DAEU : Diplôme d'accès aux études universitaires.
BCS : Bourses sur critères sociaux.	DCG : Diplôme de comptabilité et gestion (ex-DPECF).
BEP : Brevet d'études professionnelles.	DEA : Diplôme d'études approfondies.
BRGM : Bureau de recherches géologiques et minières.	DEG : Droit, économie, gestion.
BTS : Brevet de technicien supérieur.	DERD : Dépense extérieure de recherche et développement.
BTS : Brevet de technicien supérieur agricole.	DERDE : Dépense extérieure de recherche et développement des entreprises.
CAP : Certificat d'aptitude professionnelle.	DESCF : Diplôme d'études supérieures comptables et financières.
CBPRD : Crédits budgétaires publics de R&D.	DEPP : Direction de l'évaluation, de la prospective et de la performance.
CEA : Commissariat à l'énergie atomique et aux énergies alternatives.	DESS : Diplôme d'études supérieures spécialisées.
CEPA : Classification des activités et dépenses de protection de l'environnement.	DEUG : Diplôme d'études universitaires générales.
Céreq : Centre d'études et de recherches sur l'emploi et les qualifications.	DEUST : Diplôme d'études universitaires scientifiques et techniques.
CFA : Centre de formation d'apprentis.	DGCL : Direction générale des collectivités locales.
CHU : Centre hospitalier universitaire.	DGESIP : Direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle.
CIFRE : Convention industrielle de formation par la recherche.	DGESCO : Direction générale de l'enseignement scolaire.
CIR : Crédit d'impôt recherche.	DGFIP : Direction générale des finances publiques.
CIRAD : Centre de coopération internationale en recherche agronomique pour le développement.	DGRH : Direction générale des ressources humaines.
CITE : Classification internationale type des enseignements (UNESCO).	DGRI : Direction générale de la recherche et de l'innovation.
CLCC : Centre de lutte contre cancer.	DIE : Dépense intérieure d'éducation.
CNAF : Caisse nationale d'allocations familiales.	DIEO : [Personnels de] Direction, d'inspection, d'éducation et d'orientation.
CNAM : Conservatoire national des arts et métiers.	DIRD : Dépense intérieure de recherche et développement.
	DIRDA : Dépense intérieure de recherche et développement des administrations.

DIRDE : Dépense intérieure de recherche et développement des entreprises.

DNB : Diplôme national du brevet.

DNRD : Dépense nationale de recherche et développement.

DNRDA : Dépense nationale de recherche et développement des administrations.

DNRDE : Dépense nationale de recherche et développement des entreprises.

DNTS : Diplôme national de technologie spécialisée.

DOM : Département d'outre-mer.

DRT : Diplôme de recherche technologique.

DSCG : Diplôme supérieur de comptabilité et de gestion.

DUT : Diplôme universitaire de technologie.

ENS : École normale supérieure.

EPA : Établissement public à caractère administratif.

EPCI : Établissement public de coopération intercommunale.

EPSCP : Établissement public à caractère scientifique, culturel et professionnel.

EPIC : Établissement public à caractère industriel et commercial.

EPST : Établissement public à caractère scientifique et technologique.

ES : Économie et social.

ESA : Agence spatiale européenne.

ETI : Entreprises de taille intermédiaire.

ETP : Équivalent temps plein.

EUMETSAT : Organisation européenne pour l'exploitation des satellites météorologiques.

FNAU : Fond national d'aide d'urgence.

FSDIE : Fond de solidarité et de développement des initiatives étudiantes.

HDR : Habilitation à diriger des recherches.

HCRES : Haut conseil à l'évaluation de la recherche et de l'enseignement supérieur.

IAE : Institut d'administration des entreprises.

IEP : Institut d'études politiques.

IFREMER : Institut français de recherche pour l'exploitation de la mer.

IFSTTAR : Institut français des sciences et technologies des transports, de l'aménagement et des réseaux.

IFSI : Institut de formation en soins infirmiers.

INALCO : Institut national des langues et civilisations orientales.

INCA : Institut national du cancer.

INED : Institut national d'études démographiques.

INERIS : Institut national de l'environnement industriel et des risques.

INP : Institut national polytechnique.

INPI : Institut national de la propriété intellectuelle.

INRA : Institut national de la recherche agronomique.

INRIA : Institut national de recherche en informatique et en automatique.

Insee : Institut national de la statistique et des études économiques.

INSERM : Institut national de la santé et de la recherche médicale.

IPEV : Institut polaire français Paul Émile Victor.

IRD : Institut de recherche pour le développement.

IRSN : Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire.

IRSTEA : Institut de recherche en sciences et technologies pour l'environnement et l'agriculture.

ISBL : Institution sans but lucratif.

ITER : International Thermonuclear Experimental Reactor.

ITRF : Ingénieurs techniques de recherche et formation.

IUFM : Institut universitaire de formation des maîtres.

IUP : Institut universitaire professionnalisé.

IUT : Institut universitaire de technologie.

JEI : Jeune entreprise innovante.

L : Littéraire.

LEBM : Laboratoire Européen de Biologie Moléculaire.

LFI : loi de finance initiale.

LLA : Lettres, langues, arts.

LMD : Licence, master, doctorat.

LNE : Laboratoire national de métrologie et d'essais.

LOLF : Loi organique relative aux lois de finances.

LP : Licence professionnelle.

LRU : Loi relative aux libertés et responsabilités des universités.

M1 : Master première année.

M2 : Master deuxième année.

table des sigles et abréviations

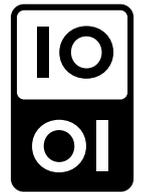
MAAF : Ministère de l'agriculture, de l'agroalimentaire et de la forêt	d'innovation dans les transports terrestre.
MBA : Master of business and administration.	PRES : Pôle de recherche et d'enseignement supérieur.
MCF : Maître de conférences.	R&D : Recherche et développement.
Md€ : Milliard d'euros.	R&T : Recherche, développement et transfert de technologie.
M€ : Million d'euros.	RNCP : Répertoire national des certifications professionnelles.
MEDDE : Ministère de l'écologie, du Développement durable et de l'Énergie.	RTRA : Réseaux thématiques de recherche avancée.
MENESR : Ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche	S : Scientifique.
MIC : Micro-entreprise(s)	SHS : Sciences humaines et sociales.
MIRES : Mission interministérielle recherche et enseignement supérieur.	SIES : [Sous-direction des] Systèmes d'information et études statistiques.
MSG : Maîtrise de sciences de gestion.	SISE : Système d'information pour le suivi des étudiants.
MST : Maîtrise de sciences et techniques.	ST2S : Sciences et technologies de la santé et du social (anciennement SMS).
NABS : Nomenclature pour l'analyse et la comparaison des budgets et des programmes scientifiques.	STAPS : Sciences et techniques des activités physiques et sportives.
NAF : Nomenclature d'activités française.	STG : Sciences et technologie de la gestion (anciennement STT).
nd : non disponible.	STI : Sciences et technologies industrielles.
ns : non significatif.	STIC : Sciences et technologies de l'information et de la communication.
OCDE : Organisation de coopération et de développement économiques.	STS : Section de techniciens supérieurs.
OEB : Office européen des brevets.	STS [Disciplines] : Sciences-Technologies-Santé.
ONERA : Office national d'études et de recherches aérospatiales.	STT : Sciences et technologies tertiaires.
OPCA : Organisme paritaire collecteur agréé.	TOM : Territoire d'outre-mer.
OST : Observatoire des sciences et techniques.	UE : Union européenne.
OVE : Observatoire de la vie étudiante.	URSSAF : Union de recouvrement des cotisations de sécurité sociale et d'allocations familiales.
PACA : Provence-Alpes-Côte d'Azur.	UT : Université de technologie.
PACES : Première année commune aux études de santé.	USPTO : United States Patent and Trademark Office.
PCEM : Premier cycle des études médicales.	VAE : Validation des acquis de l'expérience.
PCRDT : Programme-cadre de recherche et développement technologique.	\$PPA : Dollar mesuré en parité de pouvoir d'achat.
PCS : Professions et catégories sociales.	
PME : Petite(s) et moyenne(s) entreprise(s).	
PMI : Petite(s) et moyenne(s) industrie(s).	
PIA : Programme Investissements d'avenir.	
PIB : Produit intérieur brut.	
PR : Professeur des universités.	
PREDIT : programme interministériel de recherche et	

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – un site compagnon

Un site web dédié est associé à cette publication. Adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau, il propose une exploration interactive du contenu et de nombreuses fonctionnalités pour approfondir votre analyse :

- Lexique ;
- Moteur de recherche ;
- Chiffres clés ;
- Accès aux références associées à chacune des contributions ;
- Exploration de la collection des graphiques utilisés ;
- Graphiques interactifs ;
- Exploration du contenu par auteur, institution contributrice, source utilisée ;
- Accès à l'ensemble des données sous-jacentes proposées en licence ouverte

publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/eesr/8/



L'Atlas régional des effectifs étudiants 2013-2014

L'Atlas régional des effectifs étudiants constitue un document de base pour une approche territoriale, régionale et nationale de l'enseignement supérieur en France.

Les effectifs d'étudiants sont présentés par formations, établissements et situés sur le territoire.

L'Atlas régional des effectifs étudiants permet aux différents partenaires et acteurs du système d'enseignement supérieur de disposer d'une vision exhaustive commune du paysage de l'enseignement supérieur.

15 €, juin 2015

Site internet dédié en web adaptatif

Toutes les informations de l'Atlas régional des effectifs d'étudiants vous sont proposées sur un site internet dédié, adapté aux mobiles, tablettes, ordinateurs portables et de bureau :

- graphiques dynamiques, cartographies et tableaux
- 13 ans de données
- Accès à la plateforme open data du MENESR

publication.enseignementsup-recherche.gouv.fr/atlas/



La plate-forme de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et le recherche du MENESR

Le ministère de l'Éducation nationale, de l'Enseignement supérieur et de la Recherche propose un ensemble de jeux de données ouvertes sur l'enseignement supérieur et la recherche. Cette offre est fédérée au sein d'une plate-forme proposant des fonctionnalités avancées de filtrage, d'exportation sous divers formats (ouverts ou propriétaires) et un accès par API.

Ces jeux de données couvrent notamment les effectifs d'étudiants inscrits dans l'ensemble des formations d'enseignement supérieur localisés à la commune sur un historique de 13 ans, les statistiques régionalisées sur la R&D, les participations nationales au 8^e programme-cadre de recherche et développement technologique de l'Union européenne, des informations géolocalisées sur les établissements d'enseignement supérieur et de recherche, les écoles doctorales, les structures de transfert, de valorisation et d'accompagnement de l'innovation financées par le MENESR.

data.enseignementsup-recherche.gouv.fr/



**> Vous recherchez une publication du
ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de
la Recherche sur l'Enseignement
supérieur et la Recherche**

sur internet
[publication.enseignementsup-
recherche.gouv.fr](http://publication.enseignementsup-
recherche.gouv.fr)

Courriel
contact.eesr@recherche.gouv.fr

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche en France

L'état de l'Enseignement supérieur et de la Recherche constitue un état des lieux annuel et chiffré du système français, de ses évolutions, des moyens qu'il met en œuvre et de ses résultats, en le situant, chaque fois que les données le permettent, au niveau international. Chacune des 49 fiches présente sur une double page au moyen de graphiques, de tableaux et de commentaires, les dernières données de synthèse disponibles sur chaque sujet.



16 €

ISSN 1962-2546
Dépôt légal
2^e trimestre 2015
ISBN 978-2-11-139428-5



Ministère de l'Éducation nationale,
de l'Enseignement supérieur et de la Recherche
DGESIP/DGRI-SIES Sous-direction des systèmes
d'information et des études statistiques
1, rue Descartes – 75231 Paris CEDEX 05